

**MÉMOIRE  
RÉFORME DE LA CARTE ÉLECTORALE  
PARTI QUÉBÉCOIS DE LA RÉGION DE L'ESTRIE  
8 mai 2008**

Ce mémoire est présenté par la Conférence régionale des présidentes et des présidents de l'Estrie du Parti Québécois ; il propose un projet de réforme de la carte électorale du Québec, pour la région de l'Estrie, différent du projet de carte déposé par la Commission de la représentation électorale du Québec, le 12 mars dernier, à l'Assemblée nationale.

Ce découpage est conforme à un projet qui aurait déjà été étudié par le DGE, tel projet ayant fait l'objet d'un article publié sous la plume de Gilles Fisette, dans le quotidien La Tribune, en date du 22 février 2008. Suite à une discussion, ce projet a fait l'objet d'un large consensus au sein des instances régionale et locales de notre parti.

Notre parti aurait préféré, et de loin, que la délimitation des circonscriptions électorales en Estrie ne soit pas modifiée et que, notamment, les régions dont l'Estrie ne voient pas leur représentation diminuer à l'Assemblée nationale.

Le projet de délimitation des circonscriptions électorales qui suit est donc présenté sur la base des deux postulats suivants :

- la Commission de la représentation électorale du Québec entend procéder à des changements majeurs de notre carte électorale ;
- les trois partis représentés à l'Assemblée nationale ne procéderont pas à des modifications à la législation électorale actuellement en vigueur ;

Nous avons retenu, pour ce faire, les critères suivants :

- respect du nombre d'électeurs établi par les dispositions de la Loi actuelle en fonction de la moyenne idéale de 45 207 électeurs par circonscription ;
- harmonisation des circonscriptions avec les divisions administratives comme les régions administratives, les municipalités ainsi que les municipalités régionales de comtés (MRC) ;
- meilleure prise en compte des divers sentiments d'appartenance.

Voici donc la proposition que nous favorisons et dont on retrouvera la description visuelle en annexe : l'Estrie compterait cinq circonscriptions, puisque celles de Johnson et de Brome-Missisquoi, qui chevauchent actuellement les régions administratives de l'Estrie et de la Montérégie, cesseraient d'appartenir au territoire de la région de l'Estrie.

**Circonscriptions proposées :**

Mégantic-Les Sources (MRC du Granit, du Haut-Saint-François et Les Sources) : environ 44 500 électeurs inscrits.

Orford-Memphrémagog (MRC de Memphrémagog et de Coaticook) : environ 49 000 électeurs inscrits.

Richmond (MRC du Val-Saint-François et arrondissement Rock-Forest - Saint-Élie-Deauville) : environ 45 000 électeurs inscrits.

Saint-François (arrondissement Brompton, Fleurimont, Lennoxville) : environ 43 000 électeurs inscrits.

Sherbrooke (circonscription actuelle) : 49 000 électeurs inscrits.

Cette proposition respecte en tous points les critères établis par la Loi électorale, notamment en ce qui concerne le nombre d'électeurs par circonscription, puisque toutes les circonscriptions estriennes compteraient vraisemblablement entre 43 000 et 49 000 électeurs.

De plus, elle tient davantage compte des sentiments d'appartenance et plus particulièrement des divisions administratives que celui déposé par le DGE. Chacune des MRC est desservie par un seul député. Le territoire de toutes les circonscriptions n'appartiendrait désormais qu'à la région administrative de l'Estrie. Ce faisant, l'ensemble des sentiments d'appartenance qui sont développés à l'intérieur des villes, des MRC et de la région de l'Estrie, serait mieux respecté.

La proposition soumise par le DGE a suscité du mécontentement chez un grand nombre d'intervenants de l'Estrie, et pour cause :

- plusieurs MRC verraient leur territoire chevaucher plus d'une circonscription, telles les MRC de Memphrémagog, du Val-Saint-François, du Haut-Saint-François, ce qui compliquerait inutilement la concertation de tous les intervenants (élus, organismes à vocation économique, etc.).
- la proposition du DGE ne respecte pas les limites géographiques des MRC limitrophes au territoire estrien comme celles d'Artabaska, de Drummond et de la Haute-Yamaska.
- Elle ne respecte pas non plus les sentiments d'appartenance de plusieurs électrices et électeurs, notamment en séparant deux éléments indissociables, soit la ville de Magog et le mont Orford, en séparant Stoke et Ascot Corner (St-François) des autres municipalités de la MRC du Val-St-François (Richmond), ou du Haut St-François (Mégantic-Compton), ou en faisant de la circonscription de Richmond une courtepoinette hétéroclite de municipalités, de régions administratives (Centre-du-Québec, Estrie, Bois-Francs) et de MRC, trop nombreuses pour les nommer.

Parmi les intervenants de notre région qui s'opposent à la proposition du DGE, on compte plusieurs autorités municipales et régionales (MRC Memphrémagog, Conférence régionale des élus), ainsi que d'autres intervenants impliqués dans le développement de la région comme Tourisme Cantons-de-l'Est, la Chambre de Commerce et de l'Industrie Magog-Orford, celle de Valcourt.

## **Circonscriptions limitrophes et/ou touchées;**

Bagot ou Johnson ou Acton: Comprend la MRC d'Acton, les municipalités de St-Joachim-de-Shefford, Roxton Pond, Ste-Cécile-de-Milton, Shefford, Warden et Waterloo, ainsi que les municipalités de la MRC des Maskoutins à l'exception de celles se retrouvant dans la circonscription proposées de St-Hyacinthe. Environ 41 257 électeurs

Granby: Comprend la municipalité de Granby. Environ 46 554 électeurs.

Brome-Missisquoi: Comprend la MRC de Brome-Missisquoi ainsi que les municipalités de Bromont et St-Alphonse. Environ 42 708 électeurs.